

« naire ; mais des citoyens du bataillon du port du Temple ayant été arrê-
 « tés, il se forma dans la bibliothèque des ci-devant Jacobins une assemblée
 « nocturne et illégale ; le quai de Saône fut illuminé, on prenait les armes
 « dans le canton ; quatre ou cinq membres seulement de la commune étaient
 « à la permanence ; alarmés avec raison de ces dispositions hostiles, ils re-
 « quirent le commandant de la garde nationale de veiller à la sûreté de la
 « ville, et notamment de l'hôtel-commun, de la poudrière et de l'arsenal ;
 « c'est en conséquence de ces mesures dictées par la prudence, mais de-
 « venues inutiles, parce que les mouvements du port du Temple n'ont
 « point eu de suite, que les canons ont été placés à la porte de l'hôtel-
 « commun pendant le reste de la nuit et retirés au jour.

« Quant à la position de la ville, elle n'est point alarmante ; les amis de
 « la liberté et de l'égalité veillent, les magistrats du peuple ne désespèrent
 « point, et ne se reposeront que lorsqu'ils auront purgé la cité des reptiles
 « qui l'infectent. D'après cet exposé, la Municipalité répond aux trois ques-
 « tions sur lesquelles elle a été par vous requise, 1^o la situation de la ville
 « est assez satisfaisante, malgré les efforts de la rage impuissante des roya-
 « listes ; 2^o quelques mouvements qui n'ont point eu de suite ont nécessité
 « le placement des canons autour de l'hôtel-commun ; 3^o quant aux arres-
 « tations faites le jour d'hier, plusieurs ont été faites d'après des dénoncia-
 « tions formelles ; plusieurs personnes ont été arrêtées seulement d'après
 « leur réputation bien connue d'incivisme ; plusieurs filoux, voleurs et
 « autres gens suspects ont été saisis. Nous avons établi trois comités pour
 « faire le dépouillement des procès-verbaux d'arrestation et des accusations,
 « et renvoyer aux tribunaux respectifs.

« Le conseil-général de la commune, infiniment convaincu de votre zèle
 « à concourir au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois, invite les
 « corps administratifs à se réunir à lui pour coopérer à la recherche et ex-
 « pulsion complète de nos ennemis intérieurs.

« Agréez nos salutations fraternelles.

« *Signé* Bertrand, faisant fonction de maire ; Destefanis, officier municipi-
 « pal ; Sautemouche, officier municipal ; Turin, officier municipal ; Laussel,
 « procureur de la commune.

« P. S. Nous vous observerons que les visites domiciliaires n'ont point
 « été faites par des citoyens armés, mais seulement par les commissaires
 « que nous avons nommés à cet effet. Il était enjoint aux citoyens armés de
 « rester à la porte des domiciles. Nous vous faisons passer la copie de la
 « réquisition donnée par nous aux commissaires. Aucun des amenés n'a
 « formé de plaintes sur la manière dont la visite s'est faite. »